

DELIBERATION N° 208-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le sept juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 29 juin 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière.

Présents :

ABERT Richard	ROSSI Angélique	SENAC Louis	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	ANDRIEUX Georges
CROS Marlène	BARI Nadine	JACOB Hervé	PAULIN Jean-Paul
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	MILOUX Rosalbe	GAILLARD Hervé
BONOMI Jean-Pierre	FAYARD Adeline	LOIRE Marie Noële	NEY Jean-Noël
BERTINI Luc	BUGNI Mathis	TROUSSIER Joëlle	CHALLON Valérie
GARCIA Frédéric	DECHAUX Marie-Claire	CURT Jean-Pierre	VAN DUIJN Renaud
FELIX Gérard	LAURENS Patrick	MOUSSIER Aurélien	MAUGIRON Frédéric
BERTRAND Renaud	NEGRO Julie	RAVANAT Jean-Luc	MAUGIRON Gilbert
BRUGNERA Jean-Michel	PICAVEZ Sylvie	CALVAT Pierre	BARTHELEMI Maryse
GERBI Franck	FROMENT Thierry	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
ROBERT Philippe	MIMRAM Benjamin	MICHEL Carine	GUIGNIER Jean-Marc
BATTISTEL Marie-Noëlle	TAVERNA Philippe	VIALANEIX Nicolas	

Absents excusés représentés : ANGULO Alexandre (pouvoir à BARTHELEMI Maryse), MEUNIER Carine (pouvoir à BATTISTEL Marie-Noëlle), LAMOUR Jérôme (pouvoir à ROSSI Angélique), BONNIER Eric (pouvoir à BARI Nadine), TRAPANI Mary (pouvoir à FAYARD Adeline), GIRARDOT Frédéric (pouvoir à LAURENS Patrick), DAPPEL Christophe (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GRIET Bernard (pouvoir à SAURAT Coraline), LARCHER Cécile (pouvoir à BERTINI Luc).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 51
Nombre de pouvoirs : 09
Nombre de délégués votants : 60

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : ENVELOPPE DE SUBVENTIONS « ANIM'ADOS »

Il est proposé d'attribuer les subventions aux ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) dans le cadre de l'enveloppe « Anim'ados ». Pour rappel, l'enveloppe dédiée pour 2026 s'élève à 3 000 €.

Semaine de la glisse portée par la MPT

Proposition = 905 €

Cette semaine, organisée du 9 au 12 février 2026, a permis à 11 adolescents de 11 à 15 ans de profiter d'activités sur le thème de la glisse (ski à Alpe du Grand Serre, jump-track, cinéma). Ce projet a été organisé par la MPT (structure porteuse) et le Foyer pour tous.

Objectifs :

- Vivre des instants de sports sans compétition
- Contribuer à un apprentissage de la technique du ski

Séjour Koh-Lanta porté par PTVL

Proposition = 2 095 €

Ce séjour est prévu à Laffrey (hébergement en tente marabout) du 6 au 10 juillet 2026 à destination d'adolescents âgés de 10 à 14 ans. Il est organisé par la MPT, l'ALSH de La Mure et PTVL (structure porteuse).

Objectifs :

- Rendre les enfants acteurs sur leur temps de vacances
- Offrir des activités permettant le dépassement de soi (kayak, escalade, tir à l'arc)
- Favoriser la mixité et la rencontre des enfants entre structure.

La commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Parentalité a rendu un avis favorable lors de sa réunion du 30 juin 2026.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ATTRIBUE** les subventions telles-que présentées ci-dessus dans le cadre de l'enveloppe « Anim'ados » ;
- ➔ **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

**Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre CURT**



Certifiée conforme, le 7 juillet 2026

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

